



DECISION DU MAIRE N° 10/2023 DU 28 MARS 2023

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX : TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DE LA SOURCE – RUE BERTHAULT VERT-LE-GRAND

Le Maire de Vert-le-Grand,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le marché de travaux « Travaux de voirie – Rue de la Source – Rue Berthault » est déclaré fructueux,

CONSIDERANT qu'il convient d'attribuer le marché,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer l'attribution du marché de travaux « Travaux de voirie – Rue de la Source – Rue Berthault » avec la société STRF pour un montant de 474 305,60€ HT soit 569 166,72€ TTC.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée aux intéressés.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert-le-Grand, le 28 mars 2023.

Le Maire,

Thierry MARAIS